

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133170-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12
décembre 2023
D-2023/399**

Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

Excusés :

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Structure d'accueil de la Petite Enfance Détrois. Présentation
du rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
Information au Conseil Municipal.**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 avril 2019, la Ville de Bordeaux a autorisé la conclusion d'un contrat de concession portant délégation de service public signé le 21 mai 2019 pour une durée d'exploitation de 4 ans et 11 mois avec la société Les Petits Chaperons Rouges Collectivités Publiques (LPCR CP) détenue par le groupe Grandir, ayant pour objet l'exploitation, la gestion ainsi que l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé rue Détrois, à Bordeaux.

Par délibération du 08 mars 2023, la Ville a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat portant sur l'interdiction pour le délégataire de recourir aux cas de dérogation figurant à l'article 2 de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux professionnels autorisés à exercer dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Conformément à l'article L. 3131-5 du Code de la commande publique, les délégataires doivent remettre à l'autorité concédante un rapport annuel. Son examen vous est présenté sur la base de la présente synthèse conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – Présentation générale

La crèche est située dans le quartier de Caudéran et a ouvert ses portes le 5 janvier 2015. Elle dispose d'une capacité d'accueil de 60 places et est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 19h et ceci pendant toute l'année à l'exception des périodes de fermetures annuelles (une semaine entre Noël et le jour de l'an et une journée pédagogique).

Les places sont attribuées par la Ville dans le cadre de l'Offre de Service Petite Enfance, selon les règles d'attribution définies par la Ville.

Les locaux de la crèche sont composés d'un rez-de-chaussée et d'un étage et comportent différents espaces avec :

- 6 salles d'éveil équipées de biberonnerie, dortoirs et salles de change ;
- Une salle d'activités mutualisées avec une salle de motricité ;
- Des locaux techniques communs : bureau de direction, bureau du pédiatre, locaux de rangements, office de remise en température, lingerie-buanderie, WC, local poussette, vestiaires, cuisine du personnel, salle de réunion.

Ces locaux sont complétés par un grand jardin et des terrasses à l'étage.

Depuis le 1er septembre 2019, et conformément aux stipulations contractuelles, la société LPCR DSP Bordeaux Détrois s'est substituée dans les droits et obligations de la société LPCR CP afin d'exploiter la crèche Détrois en lieu et place du précédent exploitant contrôlé par le groupe La Maison Bleue. L'objet social de cette nouvelle société exploitante est exclusivement dédié à l'exploitation de cette crèche.

II – Evolution de l'activité

En janvier 2022, plusieurs sections ont dû fermer en raison du COVID.

En 2022, 160 enfants (contre 154 en 2021) ont été accueillis au sein de la crèche sur 247 jours d'ouverture, dont 92 en accueil régulier, 11 en accueil occasionnel, 1 en accueil d'urgence et 39 sur l'astreinte d'été.

La crèche a maintenu un niveau satisfaisant d'activité bien qu'en dessous des prévisions avec :

- Un taux de présentéisme physique¹ de 70% (contre 75% prévus au contrat), soit 119 301 heures de présence des enfants (contre 115 539 en 2021) ;
- Un taux de présentéisme financier² de 81,46% (contre 85% prévus au contrat), soit 138 843 heures facturées aux familles (contre 134 466 en 2021 et 144 865 au cahier des charges) ;
- Un taux de facturation³ de 116,38 % (contre 113,6% prévus au contrat).

En 2022, la participation moyenne des familles a été de 2,21 €. 19 familles (soit 11,95 %) payent moins de 0.60 € de l'heure. Rappelons que la règle de la Ville est de réserver au moins 15% de ses places en crèches à des familles qui payent moins de 0.60 € de l'heure.

III – La qualité du service

Projet pédagogique

Au quotidien, des espaces d'activités en « libre-service » permettent aux enfants de développer leur autonomie et leur curiosité. Ces espaces sont adaptés suivant l'âge des enfants et sous l'observation et l'accompagnement des professionnelles de la crèche.

Parallèlement, des ateliers spécifiques et variés (manipulation, transvasement, ateliers expression et traces, ateliers découverte, confection d'instruments de musique, etc.) sont proposés aux enfants le souhaitant. Ils permettent aux enfants de mobiliser et développer leur langage, motricité, concentration ou éveil des sens et des émotions. Ces ateliers ont lieu en intérieur (salle de motricité, salle sensorielle) ou en extérieur (jardin).

Voici quelques exemples d'activités mises en place (ou consolidées) durant l'année 2022 :

- Lecture : livres à disposition dans toutes les sections, bibliothèque partagée avec les familles, troc libre, partenariat avec la bibliothèque du quartier, etc.
- La Grande semaine de la petite enfance (du 19 au 26 mars) autour du thème des « (re)trouvailles ». Les enfants, parents et professionnels se sont retrouvés autour d'ateliers-jeux.
- La semaine du goût (du 10 au 16 octobre) : diversité, plaisir du goût, sensibilisation à un mode de vie équilibré et durable, etc.
- La nature et les espaces extérieurs : potager, pique-nique, etc.

L'équipe

Au 31 décembre 2022, l'équipe se compose de 24 professionnels (incluant 2 apprenties), soit 22,5 Equivalents Temps Pleins (ETP), dont 19 ETP auprès des enfants (hors apprenties) et 41% sont diplômés⁴ (contre 53% de catégorie 1 prévus au contrat en lien avec les difficultés de recrutement de ces profils).

Le nombre d'ETP moyen sur l'année a été de 21,5 ETP (tels que prévus au contrat). A noter qu'une professionnelle volante intervient sur la crèche et n'est pas comptabilisée dans ces ETP.

Cette équipe est complétée par un médecin présent 5 heures par mois et une psychologue, présente 12 heures par mois. A noter également une intervenante extérieure pour des ateliers d'anglais à raison de 2 heures par mois.

Satisfaction des parents

Une première enquête a été réalisée en juin 2022 et affiche un taux de satisfaction de 8,7/10 avec une participation de 24 familles (soit 34% des parents). La seconde enquête s'est déroulée au mois d'octobre et affiche un résultat de 8,4/10 avec une participation de 15 familles (soit 21% des parents).

1 Le taux de présentéisme physique est égal au nombre d'heures de présence des enfants divisé par la capacité d'accueil.

2 Le taux de présentéisme financier est égal au nombre d'heures facturées aux familles divisé par la capacité d'accueil.

3 Le taux de facturation correspond au taux « heures facturées/heures réalisées ».

4 Correspond au pourcentage d'employés ayant un diplôme dit de rang 1 : Educateur de jeune enfant, puéricultrice, infirmière, auxiliaire de puériculture, psychomotricien.

Alimentation

La cuisine est réalisée en liaison froide, avec un engagement minimum de 2 à 3 composants bio par jour et par enfant. Le lait infantile biologique est également fourni. La crèche a recours au prestataire Ansamble. Les produits frais, locaux et les viandes labellisées sont privilégiés pour l'élaboration des menus. De plus, un travail est réalisé afin de réduire au maximum le gaspillage alimentaire. En 2022, 48,8% d'aliments biologiques ont été utilisés. Ansamble s'est engagé, pour rattraper son retard, à atteindre 52% de valeurs d'achat de produits biologiques pour l'année 2023.

Contrôles opérationnels de la Ville et évènements 2022

La Ville a réalisé de manière régulière des visites sur site (notamment le 11 avril) et a également contrôlé les listes des enfants accueillis en lien avec l'état du personnel.

Des plaintes de voisins pour nuisances sonores ont été remontées aux services de la Ville.

IV – Mise en œuvre des engagements en faveur de la transition écologique

Dans le cadre de ses engagements en termes de développement durable, et conformément aux dispositions contractuelles, l'équipe a mis en place le recyclage au sein de la crèche :

- Tri des déchets (compost et poubelle de tri dans les sections),
- Robot-récup',
- Semaine de l'écologie.

La crèche continue de récolter les gourdes de compote vide pour l'association *Les clowns stéthoscope*, et à récupérer des produits de soin pour l'association *Un petit bagage d'amour*.

Le délégataire s'est engagé à recourir aux couches compostables. Toutefois, la 1^{ère} phase de test avec MUNDAO n'a été mise en œuvre que sur la crèche Larralde et pas sur la crèche Détrois.

V – Mise en œuvre des engagements en faveur de l'insertion professionnelle

Le délégataire a comptabilisé 7 128,84 heures d'insertion en 2022 correspondant à 9 postes d'Auxiliaire Petite Enfance (en CDI ou Contrat d'apprentissage) et à 1 poste d'agent de service. Ce résultat est bien au-dessus des engagements contractuels (2 551 heures par an).

VI – L'entretien des biens

Le délégataire est responsable de l'entretien des locaux et des équipements ainsi que de la maintenance.

Les services de la Ville ont visité la crèche le 1^{er} février 2022. Un compte-rendu de visite détaillant les réparations à réaliser (problème de chauffage, réfection d'un store ban) a été transmis au délégataire et a fait l'objet d'un suivi en 2022.

Le délégataire a réalisé des investissements conséquents dans l'entretien et la maintenance du bâtiment (9,5 k€ en écart vs contrat) : pose de protection murale pour les espaces de sommeil des bébés, peinture du mur de la salle de motricité, changement de serrures, réparation du système de chauffage et de refroidissement, changement des toilettes adultes à l'étage, achat de 2 sèches linges.

VII – Analyse économique et financière de l'exercice 2022 de la société LPCR DSP Bordeaux Détrois délégataire de service public de la structure d'accueil Détrois

D'un point de vue financier, pour l'année 2022, le montant de participation de la ville calculé selon les conditions figées au contrat est de 153 400€, soit un niveau inférieur au prévisionnel.

Le coût par berceau pour la ville s'élève donc à 2 557€. Le résultat net est positif, s'établissant à 35 560€.

Pour votre complète information, le rapport annuel de l'année 2022 ainsi que les analyses opérationnelle, économique et financière réalisées par le délégant ont été annexés à la présente synthèse.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Fannie LE BOULANGER